Vendredi 30 Juin 1882. No 52 VINGT-DEUXIEME ANNÉE.

LE CONFÉDÉRÉ

Organe libéral du Valais

Paraissant le mardi et le vendredi.

PRIX DE L'ABONNEMENT:
Suisse: Un an fr. 8. Six mois fr. 4 50.
Trois mois fr. 3 50.
Etranger: le port en sus.

POUR CE QUI CONCERNE LA RÉDACTION
On est prié de s'adresser au Bureau du *Confédéré*, à Sion.
On peut s'abonner à tous les bureaux de poste.
Tous les envois doivent être affranchis.

PRIX DES ANNONCES:
15 centimes la ligne ou son espace.
Adresser directement à l'imprimerie
Jos. Beeger, à Sion.

Les annonces de provenance étrangère eau canton doivent être exclusivement adressées à l'Agence de Publicité Haasenstein et Vogler.

Confédération suisse.

ASSEMBLÉE FÉDÉRALE.

CONSEIL NATIONAL.

L'admisssion de MM. Battaglini et Bernasconi comme députés au Conseil national pour le 40e arrondissement fédéral, a eu lieu, ainsi que nous l'annoncions dans notre précédent N°, à l'appel nominal par 71 voix contre 62.

Ont voté pour l'admission :

MM. Baud, Berger, Bezzola, Brosi, Bruggisser, Brun, Brunner, Burckhardt, Butzberger, Carteret, Colomb, Comtesse, Criblet, Cuénot, Favon, Forrer, Francillon, Frei, Grieshaber, Grosjean, Gugelmann, Häberlin, Heitz, Huber, Joly, Joos, Jordan, Kaiser (Berne), Kaiser (Soleure), Karrer (Berne), Karrer (Argovie), Keller, Klaie, Klein, Kuhn, Künzli, Kunz, Leuba, Leuenberger, Marmier, Mayor-Vauthier, Morel, Moriaud, Niggeler, Oguey, Philippin, Riem, Ritschard, Rohr, (Berne), Ruffy, Scherz, Schild Rust, Schlup, Schmid (Berne), Schnider, Seiler, Sondergger (Rhodes-Extérieures) Stockmar, Stössel, Straub, Sulzer, Thommen, Tshnanen, Tschudy, Vautier, Vessaz, Vonmatt, Wuesl, Wulliémoz, Zurcher, Zyro. — Total 71.

Ont voté la cassation :

MM. Æpli, Arnold, Bachmann, Baldinger, Beck-Leu, Beuler, Brennwald, Bühler, von Büren, Chaney, de Chastonay, Chenevière, Curty, Dazzoni, Decurtins, Durrer, Erni, Escher, Evèquoz, Gatti, Geigy, Gonzenbach. Good, Graf, Grand, Hermann, Hilty, Hochstrasser, Holdener, Jaquet, Joris, Keil, Landis, Lutz, Meister, Merkle, Moos, Moser, (Zurich), Moser (St-Gall), Muller, Munch, Pedrazzini, Polar, Riniker, Rohr (Argovie), Römer, Roten, Ryf, Sheuchzer, Schiess, Schmid (Grisons), Schmid (Argovie), Schwander Sonderegger (Rhodes-Intérieures), Thoma, Vögelin, Vonmentlen, de Werra, Wuilleret, Zemp, Zweifel. — Total 62.

Le chiffre 1er des propositions de la majorité concernant les bulletins officiels et les inscriptions au registre est accepté ensuite. Le chiffre 2 relatif à une nouvelle division du Tessin en trois arrondissements, est écarté, ainsi que le chiffre 6, blâme au gouvernement tessinois.

Le Département fédéral des finances et des péages vient de publier la circulaire suivante :

Par arrêté du 12 juin courant, le Conseil fédéral a autorisé le département fédéral des finances et des péages à faire paraître régulièrement, depuis le 1er juillet prochain, un organe officiel spécial.

Jusqu'à nouvel ordre, il servira *d'organe officiel de publicité de la Confédération*, pour toutes les communications ayant trait aux billets de banque, *et cela en lieu et place de la feuille fédérale, désignée à cet effet par l'arl. 18 du règlement d'exécution du 21 décembre 1881.*

Cette publication officielle du département fédéral des finances et des péages paraîtra une fois par semaine, en allemand et en français sous le titre de

FEUILLE D'AVIS FÉDÉRALE POUR LES FINANCES EL LES PÉAGES

et contiendra :

A. *Dans la partie officielle :*

1° Toutes les lois et tous les arrêtés fédéraux concernant les finances, les péages, les monnaies et les billets de banque, ainsi que les messages du conseil fédéral et les rapports des commissions des chambres relatifs à ces objets.

2° Les règlements et ordonnances du conseil fédéral destinés à la publicité, et se rapportant au département des finances et des péages.

3° Les règlements et instructions du départemet des finances et des péages destinés à la publicité, et les préavis de commissions.

4° Les avis de remboursement de capitaux et d'intérêts, les tirages de l'emprunt fédéral, les annonces d'amortissement de titres.

5° Des extraits mensuels des tableaux des péages sur l'entrée, la sortie et le transit en Suisse.

6° Des renseignements sur la circulation monétaire et la description de monnaies fausses.

7° Les situations hebdomadaires, les bilans mensuels et les comptes annuels des banques d'émission suisses. Toutes les données statistiques concernant les billets de banque.

8° La mise au concours de places et de fournitures.

B. *Dans la partie non officielle.*

Les insertions rentrant dans le domaine de la *Feuille d'avis fédérale pour les finances et les péages.*

---

68 FEUILLETON DU *CONFÉDERE.*

LE PLUS HARDI DES GUEUX

PAR

Alfred Assollant

L'incendie surtout arrêtera les poursuites car pour le rapt, nos petits conseillers au parlement, qui se croient hommes à bonnes fortunes ou qui veulent le faire croire, lèveront les épaules en disant que le rapt est toujours volontaire, et que neuf demoiselles sur dix voudraient bien être enlevées.

Mais l'incendie, peste! Et un incendie au milieu du quartier le plus peuplé de Paris!

Si l'on refusait de faire justice de cette fantaisie de grand seigneur, le peuple ferait une émeute et serait capable de brûler vifs deux ou trois commissaires de police avec leurs hommes. Il est bien plus facile d'ignorer le crime que de ne pas le punir.

— Oui, je sais, répondit Rienquivaille; mais après réflexion, tu as promis de trouver un biais...

— C'est mon métier de trouver des biais, dit Bernique en riant; si je ne trouvais pas de biais pour les honnêtes gens, à quoi donc pourrais-je servir dans la nature, moi qui en trouve tant pour les coquins? Rassure-toi, j'ai trouvé.

J'ai commencé par demander un congé de trois semaines à mon patron, sous prétexte d'aller recueillir en Limousin l'héritage d'un oncle qui venait de me léguer dix mille écus. A cette nouvelle, ses yeux déjà bien grands sont devenus pareils à deux boules, et il m'a offert mille écus dont j'avais grand besoin, mais dont je n'ai accepté que la moitié, pour faire la route en grand seigneur qui ne lésine pas, qui boit à sa soif, et qui n'a pas l'âme d'un pleutre.

Arrivé à Tulle, je suis allé chez le sénéchal. C'est un petit homme assez gros, souriant, affable, empressé, qui dès les premiers mots d'enlèvement (je ne disais ni de qui, ni par qui), s'est écrié qu'il allait mettre tout son monde à la poursuite des ravisseurs.

Un peu après, par réflexion, il a demandé le nom de la demoiselle enlevée et si elle était jolie... J'ai répondu qu'elle était charmante... — Si l'enlèvement n'était pas volontaire?

... Tout à fait involontaire au contraire, de la part de Mlle Ninon, et accompagné de circonstances atroces, d'incendie, etc.

Et enfin, quel était le nom du scélérat?

C'est là qu'il fallait user de ruse. J'ai dit que le coquin était un ancien domestique du duc d'Uzerche...

(Le sénéchal est devenu très grave. Évidemment il avait peur de se heurter à trop forte partie...)

... Mais chassé depuis un mois par le duc...

Alors le sénéchal a repris un visage serein; et bien assuré que le duc n'est pour rien dans l'affaire, il va venir demain avec la maréchaussée au château de Ventadour, et au nom du roi il se fera délivrer Mlle Ninon.

— Oui, mais s'il tarde vingt-quatre heures, le duc d'Uzerche arrivera, le détrompera, et tout est perdu.

— J'ai promis dix écus à son greffier pour le presser et pousser l'affaire, et j'en ai donné cinq d'avance.

— Mon ami, tu nous sauves! s'écria Rienquivaille. A moi maintenant de préparer les

Le prix d'abonnement est de 4 francs par an; du 1er juillet au 31 decembre 1882, 2 francs. Il n'est pas délivré d'abonnement pour trois mois.

Tous les bureaux de poste, ainsi que l'expédition de la *Feuille d'avis fédéral pour les finances et les péages*, à Berne (imprimerie Jent et Reinert), sont chargés de recevoir les abonnements.

Les insertions pour la partie non officielle doivent être adressées directement à l'expédition de la *Feuille d'avis fédérale pour les finances et les péages*, à Berne.

Le prix d'insertion est de 25 centimes la petite ligne.

Département fédéral des finances et des péages.

Tirs. — Les tirs cantonaux vont se suivre coup sur coup. Du 25 juin au 2 juillet, tir cantonal zuricois à Winterthour; — du 29 juin au 2 juillet, tir cantonal libéral à Bellinzone; du 2 au 9 juillet, tir cantonal bernois à Langenthal — du 16 au 23 juillet, tir contonal neuchâte; lois à Neuchâtel; du 30 juillet au 7 août, tir cantonal à Genève; — enfin du 6 au 13 août, tir cantonal argovien à Aarau.

Monnaies. — Les caisses fédérales suisses des postes et douanes ont reçu du Conseil fédéral l'ordre de ne plus remettre en circulation les monnaies suisses de billon (5 10 et 20 centimes) de l'ancienne frappe, monnaies que la Confédération retire de la circulation, Ces caisses échangent également l'ancienne monnaie contre la nouvelle.

Canton du Valais.

Le Conseil d'Etat, informé que la surlangue et le piétin se sont déclarés dans les communes du Bourg-de-St-Pierre, Liddes, Orsières, Collonges et Dorénaz, a ordonné le ban contre ces communes.

La Société des *coupons commerciaux*, au moins pour ce qui concerne sa succursale de Suisse, a été mise en liquidation.

Dimanche prochain, les élèves du collège-lycée de Sion joueront, à l'occasion de la clôture du cours scolaire de 1881-1892, une comédiebouffonne en deux actes, intitulée : *Les tribulations du marquis de la grenouillère.*

Il se donne en ce moment à Bâle une école centrale de majors à laquelle assistent pour le Valais, MM. les majors Ducrey, R. de Torrenté et Raoul de Riedmatten.

Les cours de tactiques, dit une correspondance du *Bien public*, sont donnés d'une maniére distinguée par M. le lieutenant-colonel Hungerbühler. Les reeonnaissances sont enseignées par M. le colonel de Crousaz dont tous les officiers ont été à même d'apprécier la compétence. Enfin le colonel Rudolf donne un historique de la bataille de Spicheren et autres épisodes de la guerre franco-allemande.

Le correspondant que nous citons ne peut assez se louer de la bienveillante urbanité dont font preuve vis-à-vis de leurs subordonnés, les chefs de cette intéressante école.

Les meilleurs rapports régnent pareillement entre les officiers des divers cantons, allemands et romands.

Situation de la Caisse d'Epargne de l'association valaisanne de Secours mutuels au 31 décembre 1881.

ACTIF.

Valeur à recouvrer chez les caissiers correspondants	Fr. 35,522 37
Caisse centrale.	„ 3,060 08
Effets à recevoir	„ 37,455 —
	Fr. 76,037 45

PASSIF.

Dépôts de la Section de	Monthey	Fr. 12154 16
„ „ „	Martigny	„ 49071 14
„ „ „	Saxon	„ 7153 04
„ „ „	Sion	„ 2409 71
„ „ „	Vouvry	„ 3612 40
„ „ „	St-Maurice	„ 961 35
„ „ „	Salvan	„ 675 65
		Fr. 76037 45

Pendant l'année 1881 l'excédant des dépôts sur 1880 a été de fr. 33579 30

L'affaire du Bouveret. — *L'Echo du Rhône* a répondu à la lettre des maîtres d'hôtels du Bouveret qu'il n'avait fait que reproduire une nouvelle de l'*Estafette* et a pris note de la rectification. *L'Estafette* n'a pas répondu à notre connaissance et le *Journal de Vevey* déclare qu'il ne répondra qu'aux plaignants, mais il ne répond pas. Ce journal, qui paraît vouloir introduire dans la presse des procédés nouveaux, estime sans doute qu'une calomnie publique ne mérite pas une réparation du même genre. C'est probablement en vertu de ce principe qu'il refuse la publication des lettres de ceux qu'il attaque, quitte à en répondre devant les tribunaux et à payer les frais de cette conduite irrégulière. *(Revue.)*

Nouvelles des Cantons

BALE-CAMPAGNE. — Un triste accident est arrivé lundi passé à Birsfelden. Une femme, occupée à ranger une armoire, trouva dans une caisse un revolver appatenant à son fils aîné. Son jeune enfant, âgé de 14 ans qui jouait auprés d'elle, s'empara aussitôt de cette arme dangereuse. Il l'avait à peine depuis une minute dans les mains qu'un coup partit et atteignit en pleine poitrine le père qui était occupé dans la même chambre. Ce malheureux nommé Henri Vögelin, est en danger de mort. Il a été transporté à l'hôpital de Bâle.

VAUD. — Samedi soir 24 courant. une colonne composée de près de 300 citoyens, tous faisant partie du personnel postal du 2me arrondissement, se rendait musique en tête au domicile de leur directeur Delessert, pour lui témoigner leur attachement et tout particulièrement leur reconnaissance de ce que, après avoir été présenté comme postulant à la place de directeur de l'hôpital cantonal, il venait de retirer sa candidature pour rester à leur tête.

Se faisant l'interprète de ses compagnons de travail, présents et absents, M. le contrôleur Caschemaille adressa à M. Delessert quelques paroles vivement applaudies.

« C'est parce que nous vous aimons, dit-il, que nous sommes ici, c'est parce que nous vous aimons que, dans les circonstances présentes, nous avons ténu à vous le dire et à vous le dire sous cette forme-là.

„ Cette manifestation, nous l''avons soigneusement dégagée de tout caractère politique quelconque; ici, c'est la famille postale du 2e arrondissement qui parle à son chef bien-aimé.

„ Vous auriez pu être perdu pour nous, vous nous êtes rendu; à nous à tuer le veau gras en signe de réjouissance et de reconnaissance. „

---

moyens de transport.

Et il me laissa seul avec le bossu qui buvait comme une outre et paraissait de la plus joyeuse humeur du monde; et j'en appris de belles sur le compte du sieur Jean-de-Dieu!

XLVIII

La première question du bossu fut celle-ci :

— Monsieur Marteau, avez-vous soif?

Je fis signe que nön.

— Cela m'étonne, dit-il. Ce soir il fait soif ici comme dans un désrt

Et pour preuve il remplit son verre et le vida sans perdre haleine.

— Voyez-vous, monsieur Marteau (sa langue s'épaississait déjà, (car il entamait la troisième bouteille), il faut prendre garde à la pépie. C'est une maladie qui n'est bonne que pour la volaille... et encore!

Il fit une pause et reprit en frappant du poing sur la table :

— Et bien, vous pouvez vous flatter que vous aurez là un fameux gendre, un gai luron; c'est moi qui vous le dis, et je m'y connais...

— Quel gendre?

— Jean-de-Dieu Rienquivaille, parbleu! Est-ce que vous en auriez un autre en vue par hasard? Daus ce cas, il faudrait le dire...

Je répondis fermement que Rienquivaille ne serait jamais mon gendre.

Bernique, qui était plus qu'à moitié ivre, parut ravi de cette déclaration, comme il l'aurait été, je suppose, d'une déclaration tout opposée.

— Et bien, tenez, Marteau, vous me plaisez. Vous avez un caractère, vous, et j'aime les hommes à caractère! On vous dit: Voilà un joli garçon qui a de l'esprit et du cœur, qui aime votre fille et qu'elle aime, qui a risqué deux ou trois fois sa vie pour elle et qui va la risquer encore; c'est un gendre comme celui-là qu'il vous faudrait, et alors vous dites, vous; Je n'en veux pas! Eh bien, j'aime ça, c'est une preuve que vous avez du caractère, un mauvais caractère, c'est vrai, un fichu caractère, un caractère dont je ne voudrais pour mon chien ni pour mon chat, pour mon âne ou pour mon cheval, mais enfin un caractère.

Ce clerc de procureur commençait à me mettre en colère; mais pourquoi se fâcher contre un ivrogne? D'ailleurs, j'avais mon plan; je voulais profiter de son ivresse pour le faire causer. Je demandai :

— Y a-t-il longtemps que vous connaissez Rienquivaille?

Le bossu éclata de rire, quoique ma question n'eût rien de plaisant, et répondit :

— Une éternité, mon brave homme! Deux éternités! Trois éternités! dix douzaines d'éternités! Et il y a longtemps que nous avons fait nos farces ensemble...

Puis, réfléchissant avec gravité, comme il arrive souvent aux ivrognes :

— Mais, chut! motus! On ne parle pas de ça devant un futur beau-père.

Et il s'arrêta net comme s'il eût été en face d'un mur de cent pieds de haut.

Alors, pour l'encourager, je lui dis négilgemment :

— Je vous répète qu'il ne sera jamais mon gendre!

— Jamais?

— Jamais!

— Oh! bien, il n'y a plus d'inconvénient à lâcher tout... Par où voulez-vous que je commence :

— Par où vous voudrez, Bernique!

(A suivre.)

Avec l'accent de l'émotion contenue, M. le directeur Delessert remercie son personnel de cette démarche qui le touche et l'émeut tellement qu'il voudrait, dit-il, pouvoir se cacher pour pleurer. " Je vous connais, ajonte-t-il, je connais vos familles, je connais vos luttes et vos besoins, je vous aime et je continuerai à vous aimer. "

Au retour en ville, la colonne s'est rendue à l'hôtel des Trois-Suisses, où une soirée familière devait réunir de nouveau tout le personnel postal. Là il fut donné lecture de nombreux télégrammes et lettres venus de toutes les parties de l'arrondissement et émanant d'employés retenus chez eux par leur service. Il est fait remise à M. le directeur d'une magnifique montre sur laquelle on lit gravée, après la dédicace, la date de son désistement à la place de directeur de l'hôpital.

Le pesonnel féminin offre à madame Delessert une splendide corbeille de fleurs.

La joie est sur tous les visages. De tous les rangs du personnel présent s'élèvent des voix pour dire la pensée qui remplit les cœurs. La musiqne l'Union instrmentale donne quelques-uns des beaux morceaux de son répertoire. Les heures s'écoulent trop rapides, aux vœux des assistants qui se séparent à regret emportant tous une excellente impression et certains de garder longtemps le souvenir de cette belle manifertation, témoignage touchant de l'affection que M. le directeur Delessert a su éveiller chez le personnel tout entier du 2e arrondissement postal. X.

(L'*Estafette*).

Nouvelles Etrangères.

France.

L'*intransigeant* nous révèle l'organisation de la police russe à l'étranger. A Paris, cette police serait sous la direction d'un ancien policier de l'empire, M. Lagrange ; il serait en communication avec Londres et Genève. Dans cette dernière ville ce serait un Allemand, nommé Kaldenbach, qni dirige cette succursale. Un Allemand naturalisé russe du nom de Zokroff, qui demeure généralement à Baden-Baden, à la direction de la police russe à l'étranger. A Paris même l'office policier serait rue Vaugirard, n° 4, et d'anciens agents, Barlet, Paquet, Patais, sont chargés de surveiller les Russes et de les dénoncer ; ce bureau a à son service une dangereuse femme du nom de T...

L'électorat des femmes. — La Chambre vient d'être saisie d'une pétition revêtue de 972 signatures, dont 389 émanées de femmes. Cette pétition demande pour les femmes le droit de vote et l'éligibilité dans toutes les élections.

La commission des pétitions a décidé de rejeter la pétition par l'ordre du-jour. Voici en quels termes elle motive sa conclusion dans le rapport de M. Godefroy Cavaignac :

Les pétitionnaires tendent à obtenir l'égalité absolue des deux sexes. La loi qu'ils réclament est pour eux le prélude de la réforme de nos lois civiles.

Il n'est pas permis de parler légèrement d'une thèse dont les hommes éminents et, parmi eux, M. Stuart Mill, se sont faits les défenseurs éloquents et convaincus ; mais, sans qu'il soit utile d'aborder le fond de ce grave débat, nous pensons que tous, même les partisans les plus ardents du droit des femmes, doivent être d'accord pour reconnaître qu'une semblable réforme ne peut être réalisée que dans un avenir lointain.

Le petit nombre de signatures recueillies malgré l'ardeur et le dévouement des apôtres de la réforme prouve suffisamment qu'elle n'est pas mûre. Nous croyons pouvoir dire, sans crainte d'être démenti, que l'opinion n'est pas encore suffisamment préparée à voir siéger sur les bans de nos assemblées un élément étranger au sexe masculin, qui introduirait peut-être dans leurs délibérations des considérations autres que celle du bien public qui doit seul les guider. Peut-être aussi peut-on ajouter que les femmes ne sont pas suffisamment préparées au maniement des affaires publiques et que celles qui se sont mêlées à nos luttes politiques n'ont pas jusqu'aprésent, fait la preuve des qualités de maturité et de réflexion qui doivent distinguer l'homme ou la femme d'Etat.

En conséquence, la 6e commission propose de passer à l'ordre du jour

Angleterre.

Encore une vilaine page à ajouter à l'histoire de l'agitation agraire eu Irlande. Dimanche à l'heure de la messe, une bande de boycotteurs, qui avaient eu soin de se noircir la figure pour se rendre méconnaissables, arrive dans une ferme de Rowelslangford. Ils ne trouvent que la fille de la maison. Ils lui coupent les cheveux et la laissent à demi évanouie sur le plancher de la maison qu'ils incendient en partant. Heureusement la malheureuse, revenue à elle, a pu échapper avant que la ferme fût devenue la proie des flammes. La police n'a pu découvrir aucun des coupables.

Allemagne.

Une réunion ouvrière qui a eu lieu le 25 juin à Berlin, et à laquelle 6 à 700 personnes ont pris part dans le but de se concerter au sujet d'une pétition qui sera adressée au parlement, pour lui demander de fixer par une loi la durée d'une journée de travail, a été dissoute par la police, en vertu de la loi sur les socialistes, après un discours prononcé par le major Conrad.

Au nombre des projets de bâtiment pour le reichstag dont le gouvernement a fait l'acquisition sur la proposition du jury, se trouve celui de M. Bluntschli, de Zurich.

Russie.

Six condamnés politiques qui avaient réussi à s'échapper des prisons de St Pétersbourg, ont été repris ; deux avaient trouvé un refuge chez des officiers de la marine. Leur fuite doit avoir été favorisée par des fonctionnaires.

BIBLIOGRAPHIE.

M. H. Fischer, député vient d'éditer à l'imprimerie Ed. Jaunin, à Lausanne, une brochure importante pour les pays de vignoble elle est intitulée : *Le phylloxéra et les moyens de le combattre.*

Résumé des conférences fédérales données à Lausanne les 25 et 26 février 1880 par M. le Dr V. Fatio, avec deux planches coloriées d'après les dessins de M. Fatio, les mesures législatives relatives au phylloxéra.

— M. C. Cornaz vient de faire paraître à l'imprimerie Ami Fatio, à Lausanne, le CHANT NATIONAL SUISSE dans les sept langues qui se parlent dans la Confédération helvétique, savoir : en français, en patois romand, en italien, en ladin, en romanche, en bon allemand et en allemand suisse.

— L'on peut se procurer à l'imprimerie du *Confédéré* les portraits litographiés de MM. Ruchonnet conseiller fédéral et de feu Isaac Gendre, député de Fribourg, au prix d'un franc chacun.

VARIÉTÉS

LA GROTTE DES FÉES à St-MAURICE

(Paru dans le *journal la Feuille de Houx*, à Orbe en 1866.)

Dans ce trou noir, dans la montagne,
Jeunes filles et jouvenceaux,
Hantaient bien avant Charlemagne
Farfadets, gnomes par monceaux.
J'ai lu cela dans un grimoire ;
Mais grâce aux saints du paradis,
Il n'en est plus que la mémoire.
Que de choses au temps jadis !

De ce refuge de malice,
Voulez-vous voir le lieu désert ?
Suivez mes pas, le maléfice
Habite encor ce coteau vert.
Là, vivaient Seigneurs de Savoie
Dans ce château que vous longez :
Craignons que l'un d'eux ne nous voie,
Passons dans la crainte plongés !

Car de nos jours encore une ombre,
Chatelain en hapit brodé,
Parcourt plaintif la voûte sombre
Faisant un bruit de possédé.
C'est sans doute quelque âme en peine
Expiant ici bas le mal
Qu'elle fit souffrir, inhumaine !
Au temps trépassé féodal.

Laissons ce spectre en sa demeure
Subir son sort mystérieux.
Dans la vallée un jour si l'heure
Sonnait aux donjons anxieux,
Sur le rempart, sur la tour grise
Danseraient preux et chatelains :
Leurs cris qu'apporterait la brise
Charmeraient les os des vilains.

Mais voici la caverne étrange
Où se divertit autrefois
La fée à la figure d'ange
Mais aux diaboliques exploits.
Cet antre aux parois inégales
Fut fait par des têtes d'humains
Qui frappaient — puissances fatales !
Pareilles aux béliers romains.

Le temps use les places creuses
Où chaque tête s'enfonça ;
Mais de ces traces douloureuses
Jadis l'antre se tapissa.
Au sein du roc un lac tranquille
Reflétait un palais fameux
Où dansaient fée et gnome agile
A la clarté de mille feux.

Voici qu'en un jour de mystère
Le diable y vit périr ses droits :
C'est bien certain, car mon grand'père
Me l'a raconté maintes fois.
Un jour venant de Palestine,
Un pélerin s'arrêtant là,
Exorcisa la gent maline
Qui dans l'enfer dégringola.

Hélas, il n'est plus de merveille !
Du grand canal la fée a fui ;
Le chant ne charme plus l'oreille,
Il n'est plus que silence et nuit.
On dit qu'aux temps lointains à naître
Dames étranges reviendront :
O vous qui les verrez paraître,
Que vous protège Sigismond !

Louis DIRAO.

ANNONCES.

M. Gravier, médecin-dentiste, à Monthey, recevra à Sion, lundi 3 juillet ainsi que tous les premiers lundi du mois, hôtel de la Poste.

Aurification. Extraction et pose des dents sans douleur par le protoxyde d'azote. 65-2-1

Le bureau de placement

AUTORISÉ ET RECOMMANDÉ

de B. BIOLEY à Martigny-Bourg

Vu le grand nombre de demande de domestiques, les servantes qui désirent des places, sont assurées d'être placées avantageusement dans la quinzaine.

Veuillez vous adresser aux sous-agences à Sion : M. Zen-Klusen, relieur ; à Monthey : Jos. Charrière ; à Martigny-Ville : M. Valentin Girard ; à Bagnes : M. Perrodin Maurice, maître d'hôtel ; à Trient M. Gédéon Gay, hôtel du Trient.

L'ivrognerie, même au dernier degré, est guérie sûrement, avec garantie, au su et à l'insu du patient, par l'inventeur du remède spécialiste pour les maladies d'ivrognerie, *Th. Konetzky, Berlin*, Bernauerstr. 84, Certificats gratis, déclarés authentiques par les tribunaux royaux de districts et les mairies. Se méfier des falsifications. (H3079X)

GUÉRISON radicale des maladies invétérées soit vices du sang et instantanées des maux de dents, traitement facile et par correspondance ; renseignements sérieux auprès des personnes qui ont suivi ce traitement. — S'adresser à . PENEY à SION.

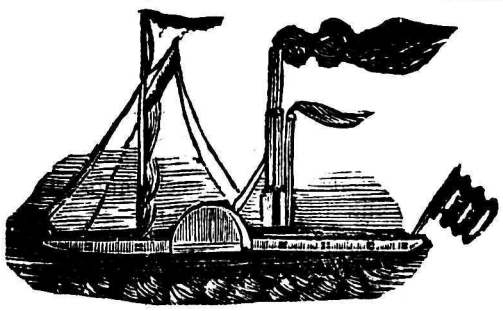

EMIGRANTS !

à destination de l'Amérique du Nord et du Sud et d'autres pays d'outre-mer, sont expédiés sous garantie de Frs. 40,000 — par l'agence générale existant depuis 31 ans de

Johann Baumgartner

(H4115Q) **à Bâle** 16 6-5

Pressoirs à vin

Manège et *battoir à blé* à vis sans fin, *pompe d'arrosage, pompe à vapeur* (pulsomètre) *machine à vapeur* de 4 à 6 chevaux *rape à fruits, etc.* provenant de l'usine de la Conlouvrenière à Genève *en liquidation. Prix avantageux.* S'adresser pour visiter ou pour traiter à **J. Engler,** Glacis de Rive, 5, Genève.

(H5498 2—2

AVIS OFFICIEL.

Le public est avisé que le passage sur la grand'route, au pont du Trient, à Vernayaz sera intercepté, vendredi 30 courant et samedi 1er juillet prochain, pour cause de reconstruction du dit pont.

Le passage pour les piétons se fera par le pont du chemin de fer.

Sion, 22 Juin 1882. Le Conseiller d'Etat, Chef du Département,

63—4—3 J. CHAPPEX

CHAUX HYDRAULIQUES

ET

CIMENTS NATURELS

de VOUVRY, Canton du Valais, (Suisse)

L'usine à ciments de Vouvry est prête à livrer dès le 1er juin courant des produits faits avec un nouvel outillage et supérieurs à tous ceux qu'elle a livrés jusqu'à présent.

Ces produits se recommandent par leur qualité et le bas prix.

Les chaux hydrauliques peuvent, dans nombre de cas, être employées au lu de ci étant éminemment hydrauliques.

Les ciments naturels sont demi-lents et acquièrent leur dureté suivant une progression régulière pendant plusieurs mois. Leur couleur est grise-verdâtre se rapprochant beaucoup de celle de la pierre employée ordinairement en Suisse dans la construction.

Les prix des chaux prises en gare à Vouvry est de deux francs les 100 kilos par wagon, celui des ciments est de trois francs cinquante par wagon. — On fournira sur explication les prix auxquels on pourra livrer ces produits dans les différentes localités de la Suisse.

Adresse : **Jte Greppin** Vouvry (Suisse). 56—4—4

Avis.

Le soussigné avise l'honorable public de Sion et des environs que dès aujourd'hui et pour toute la saison d'été il tiendra un dépôt de pain, et autres friandises au Mayen de M. l'avocat Gaspoz. — Service régulier.

Mes recommandations.

62-2-2 Mce SPAHR.

100 FRANCS DE RÉCOMPENSE

Perdu entre Morges et Saxon un portefeuille contenant divers *coupons d'actions et d'obligations* que l'on désignera. Le rapporter contre cent francs de récompense à M. le docteur *Reichenbach* à *Saxon-les-Bains.*

Opposition au payement des coupons a été faite auprès des diverses administrations compétentes. (H5345X)

EXCELLENT THÉ DE CHINE

à 3 francs la livre, vente gros et détail. Envois d'échantillons contre 50 centimes timbres-poste ou contre remboursement. S'adresser à M. *Emile Falquet*, Case 136 à *Genève*, ou 9, rue de Hollande. (H5035X)

Avis aux fruitiers et fournisseurs de beurre.

Le soussigné désire entrer en relations avec Messieurs les fournisseurs de *beurre de première qualité*, qui pourraient lui garantir une livraison régulière. 2—2

I. I. BALMER, à Bâle.

Une bonne nourrice

cherche à se placer.

S'adresser à l'imprimerie. 2-2

Avis sanitaire

M. Fréd. CALAME, agent général pour la Suisse des véritables boissons hygiéniques dites *Coco de Calabre* et *Cerisette,* croit devoir aviser le public que des produits analogues, dénommés aussi *Cocos* et dont queques-uns sont *malsains*, sont journellement vendus par des négoçiants malhonnêtes à des personnes demandant cependant les véritables marques de Coco de Calabre ou de Cerisette.

Il rappelle en conséquence : 1° que les boîtes de ces véritables boissons se vendent : rouge, 1 fr. 25 c. ; jaune, 1 fr., et jamais au rabais. 2° Les dites boîtes doivent toujours porter les marques complètes de **Coco de Calabre** ou de **Cerisette** et la signature des fabricants : **MARCHIFR frères & Cie, à Privas** (Ardèche).

Fréd. CALAME, à Genève, rue Basse des Allemands, 23, seul représentant pour toute la Suisse et l'Italie. (H5061X)

LA CENTRALE

Compagnie d'assurance à primes fixes contre l'incendie.

Capital social : Dix millions de francs.

Autorisée par arrêté du Gouvernement du Valais en Juin 1864

SIÈGE SOCIAL : PARIS 108 RUE RICHELIEU.

Direction générale pour la Suisse française

Marc Mehling 4, Corraterie Genève,

Agence générale pour le Valais :

Nantermod Aug., à Sion.

Sous agences :

MM. Bioley Benjamin, nég. Martigny-Bourg.
Delacoste Edmond, géomètre, Monthey.
Cornut Victor, nég. Vouvry.
Carrupt Julien, instituteur, à Chamoson.
Georgy, chef de gare, Sierre. 6-3

O.-9-S.) (H)